

**Conseil Communautaire du 11 octobre 2018**

**Compte-rendu**

L'an deux mille dix huit, le onze octobre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge, dûment convoqué le 5 octobre 2018, s'est réuni en séance plénière à la Salle multi-loisirs de Saint-Savinien sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GODINEAU, Président de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge.

**Délégués présents :**

Francis BOIZUMAULT, Philippe JOUVE, Claude RULLAND, Charles BELLAUD, Eliane SALMON, Stéphane CHEDOUTEAUD, René ESCLOUPIER, Claude BOULETREAU, Jean-Marie BENOIST, Marie-Agnès BEGEY, Jacques BARON, Jean-Pierre FEUGNET, Philippe LACLIE, Annie POINOTRIVIERE, Francis BRUNET, Pierre ARNAUD, Jean-luc DUGUY, Serge MARCOUILLE, Bernard GOURSAUD, Didier COSSET, Danièle PERAUD, Patricia BAFFEREAU, Michel SAUNIER, Philippe HARMEGNIES, Gérard LAMIRAUD, Odile MEGRIER, Jean-Michel GAUTIER, Régis DUTHILLE, Didier BOREL, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Jean-Paul AUGUSTIN, Alain FOUCHER, Thierry GOUJEAUD, Jean-Claude DRAHONNET, Dominique BERNAZEAU, Christian PEROT, Jacques ROUX, Corinne ETOURNEAU-GREGOIRE, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Jacky BINEAU, Françoise GUERET, Jean-Jacques POUPARD, Michel GARNIER, Joël WICIAK, Jacques CHAMPENOIS, Maurice PERRIER, Jean-Michel CHARPENTIER, Florence GUILLET, Martine LANCIANI, Marcel GUYONNET, Patrick XICLUNA, Madeleine PENE, Micheline BERTHELOT, Jean-Yves GROLLEAU, Philippe BRANDY, Georges MONBRUN, Jacques BIZOT, James CHAIGNEAU, Ornella TACHE, Dominique BOUIN, Claude PILET, Sylvette GEOFFROY, Henri AUGER, Maxime SEYFRIED, Maurice PINEAU, Didier BASCLE, Patricia LOIZEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Marylène JAUNEAU, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Myriam DEBARGE, Philippe BARRIERE, Anne DELAUNAY, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Henoah CHAUVREAU, Renée BONNEAU, Annie PEROCHON, Marie-Isabelle HUGON, Thierry TRICARD, Guy BRUNET, Dominique GUILLON, Claude GENEAU, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Serge LAHAYE, Paulette MARCOUILLER, René DUGIED, Denis GRATEAU, Hélène CHAUNUX, Suzanne FAVREAU, Laurent BOUILLE, François BOURGEOIS, Pierre TEXIER, Joël DABOUT, Marie-Claude CHIRON, Jean-Bernard MARCHAND, Suzette MOREAU, Alain BERTIN, Pierre-Yves ANDRE, Francis FONTAN, Alain RULLIER, Claude BEGEON, Pierre BOUILLON

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Eric POISBELAUD donne pouvoir à Philippe HARMEGNIES  
Rémi LAMARE donne pouvoir à Michel GARNIER  
Véronique PERIGNON donne pouvoir à Serge MARCOUILLE  
Jean-François PANIER donne pouvoir à Francis FONTAN  
Roland NAZET donne pouvoir à Maurice PERRIER  
Francis LAROCHE donne pouvoir à Michel SAUNIER  
Christian GRATEREAU donne pouvoir à Marie-Agnès BEGEY  
Virginie LUCQUIAUD donne pouvoir à Sylvette GEOFFROY  
Pierre DENECHERE donne pouvoir à Corinne ETOURNEAU-GREGOIRE  
Yves-Luc GAILLARD donne pouvoir à Gérard LAMIRAUD  
Gaëlle TANGUY donne pouvoir à Marylène JAUNEAU  
Daniel BARBARIN donne pouvoir à Cyril CHAPPET

Anne-Marie BREDECHE donne pouvoir à Jean MOUTARDE  
Natacha MICHEL donne pouvoir à Philippe BARRIERE  
Jean-Louis BORDESSOULES donne pouvoir à Myriam DEBARGE  
Frédéric EMARD donne pouvoir à Jacques CHAMPENOIS  
Jean-Pierre CHATELIER donne pouvoir à Jacques ROUX  
Frédéric BOUTIN donne pouvoir à Jean-Yves GROLLEAU

**Absents :**

Philippe MARC, Frédéric BAUDOUIN, Gérard PASQUET, Marilyne BAILLARGUET, Gérard LACOSTE, Stéphanie GRIMAUD, Alain INGRAND, Jean-Marie BOISNIER, Jean-Louis RICHAUDEAU, Daniel DARDILLAT, Clément PIOCHAUD, Thierry GIRAUD, Jacques GOGUET, Patrick REVEILLAUD, Pierre MARTINEAU, Didier FOUQUET

**Secrétaire de séance :**

Madame Annie PEROCHON

**Assistaient à la séance :**

GIRAUD-HERAUD Emmanuelle, ROSIER Renaud, SERRA Johanna, BEBIEN Marie-Paule, FLOCH-RUJU Valérie, NIVART-ONCHALO Manuela, Trésor Public de S-Jean d'Angély

**Nombres de membres :**

En exercice : 143

- Présents : 109
- Votants : 127
- Pouvoirs : 18

## Rappel de l'ordre du jour :

• <b>Education</b> .....	<b>4</b>
ERASMUS +, Subvention aux écoles d'Aulnay.....	4
• <b>Affaires sociales</b> .....	<b>6</b>
Attribution d'une subvention au projet de plateforme mobilité - Aide au démarrage.....	6
• <b>Finances</b> .....	<b>7</b>
BUDGET ANNEXE "ZA LES GODINIERES 2" - Décision modificative n°1.....	7
BUDGET ANNEXE "RÉSIDENCE HABITAT DES JEUNES" - Modification de l'affectation de résultat.....	7
BUDGET ANNEXE "RÉSIDENCE HABITAT DES JEUNES" - Décision modificative n°2...8	8
BUDGET ANNEXE "PARC ARCADYS II" - Décision modificative n°1.....	9
BUDGET ANNEXE "MAISONS DE SANTÉ" - Décision modificative n°1.....	10
BUDGET ANNEXE "ATLANTYS CENTRE AQUATIQUE" - Décision Modificative N° 1.....	11
SEMIS - LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SAINT DENIS DU PIN - Avis sur exercice 2017.....	11
Analyse des conséquences et enjeux du passage de la REOM à la TEOM.....	12

## Education

### ERASMUS +, Subvention aux écoles d'Aulnay

Les écoles maternelle et primaire d'Aulnay de Saintonge ont construit un projet avec des écoles grecque et polonaise dans le cadre d'un programme d'échanges européen, ERASMUS+.

Ce projet est intitulé "Jouer pour grandir" et est né d'une volonté commune entre des écoles françaises, grecque et polonaise de faire bénéficier leurs élèves d'une ouverture culturelle européenne mais aussi de permettre aux équipes de lutter contre les premiers signes du décrochage scolaire.

Les écoles d'Aulnay travaillent depuis plusieurs années à permettre à leurs élèves de s'ouvrir culturellement et de se sentir citoyens européens. Des projets sont menés pour renforcer le vécu commun et la culture : USEP, correspondance avec des citoyens, projets culturels, séjours découverte, activités en lien avec les langues, projets avec les partenaires locaux (parents, ludothèque, médiathèque, associations...). La maternelle dispose d'un protocole spécifique d'accueil des enfants de 2 ans.

L'école polonaise souhaitant travailler au plus près de chaque enfant s'est investie dans le travail autour de la théorie des intelligences multiples. Elle s'interroge sur la continuité de ce travail notamment grâce à l'ouverture culturelle permettant l'épanouissement des élèves dès le plus jeune âge.

L'école crétoise poursuit sa démarche d'ouverture aux autres et d'échanges interculturels par le biais du projet "Jouer pour grandir".

Le projet vise la valorisation de chaque élève, le renforcement de la confiance et de l'estime de soi. Ce projet est innovant car il inclut des enfants de 2 à 11 ans et crée de réelles coopérations entre enfants d'âges et de cultures différentes.

Les enseignants développeront des compétences professionnelles en échangeant lors d'observations en classe, sur la prise en compte de l'hétérogénéité, la prévention du décrochage scolaire, la place donnée aux parents et aux partenaires extérieurs, aux remédiations possibles. Ils accéderont à des pratiques différentes, innovantes. La création d'un espace numérique de travail permettra de fédérer. De nouvelles progressions et programmations seront rédigées en fonction des observations réalisées.

Par leur rôle fondamental dans le binôme avec l'enseignant auprès de très jeunes enfants, les ATSEM sont intégrées au projet. Lors d'observations dans les écoles maternelles, elles échangeront sur leur rôle et enrichiront leurs pratiques.

Par les échanges, les élèves accéderont à un meilleur niveau de compétences disciplinaires en langage (expression et compréhension, énoncés clairs, adaptés et précis), maîtrise des TICE, en mathématiques et en arts (création de jeux). Le travail en commun améliorera le vivre ensemble (entraide, tolérance, confiance, autonomie et prise d'initiatives). Par l'accès à d'autres structures langagières, les élèves renforceront celles de leur langue maternelle. Ils découvriront et s'interrogeront sur d'autres cultures. Ils seront sensibilisés à de nouvelles langues, manières de vivre.

Vals de Saintonge Communauté assure le portage administratif de ce projet, les subventions européennes ne pouvant être versées à des écoles. Ce projet a reçu un avis favorable de l'Europe et des subventions ont été accordées pour mener à bien le projet, à savoir :

- 31 326€ pour l'école élémentaire
- 19 392€ pour l'école maternelle

Les modalités de versements de la subvention par l'Europe sont définies dans la convention d'attribution. A la signature, la CdC a perçu 80 % de ces subventions. Un deuxième acompte pourra être demandé dès lors que 70 % des dépenses auront été réalisées et le solde sera versé à la fin du projet.

Les dépenses étant supportées par les écoles, il convient donc reverser ce premier acompte de subvention aux écoles. Il est proposé de verser les montants perçus, soit :

- 15 513,60 € à l'école maternelle d'Aulnay
- 25 060,80 € à l'école élémentaire d'Aulnay

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

## Affaires sociales

### Attribution d'une subvention au projet de plateforme mobilité - Aide au démarrage

Le projet de plateforme mobilité en Vals de Saintonge permet de répondre à des enjeux majeurs du territoire dont l'objectif d'ensemble est d'accompagner les personnes en insertion sociale et/ou professionnelle, favoriser leur accès à l'emploi et/ou la formation par l'intermédiaire d'une autonomie retrouvée en termes de mobilité.

A cet égard, trois grands objectifs opérationnels ont été définis par l'association Vals de Saintonge Mobilité :

- Construire et fédérer une offre de services homogène sur le territoire avec un centre de renseignements, support de la mobilité sur le territoire. Animation du réseau des acteurs de l'insertion et des porteurs de projets sur le thème de la mobilité - centre de ressources et d'information.
- Analyser les besoins en mobilité par un diagnostic approfondi afin d'identifier les problématiques liées à la mobilité
- Conseiller et orienter les bénéficiaires par une formation mobilité et/ou une gamme de services de mise à disposition de moyens matériels : location de véhicules 2 ou 4 roues, covoiturage solidaire, parcours permis de conduire, garage solidaire, formation....

En partenariat avec l'association Saint-Fiacre de Saintes qui a créé la structure. **Solid'Auto**, Vals de Saintonge Mobilité s'engage sur la base du modèle éprouvé de Solid'Auto dans un projet de garage solidaire.

Dans le cadre du lancement et du fonctionnement du projet, il est proposé que Vals de Saintonge Communauté accompagne le développement de cette initiative par l'attribution d'une subvention de 15 000 € répartie de la façon suivante :

- une subvention à hauteur de 13 000 € pour l'acquisition de mobilier et de matériel informatique
- une subvention à hauteur de 2 000 € pour Solid'Auto

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide :

- d'attribuer 15 000€ au projet de plateforme mobilité avec 13 000 € pour l'association Vals de Saintonge Mobilité et 2 000 € pour Solid Auto
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

## Finances

### BUDGET ANNEXE "ZA LES GODINIÈRES 2" - Décision modificative n°1

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que suite au refinancement du prêt du Crédit Agricole, il est nécessaire de prévoir des crédits pour une opération d'ordre concernant la différence entre le capital du prêt remboursé et le capital du nouveau prêt soit les crédits suivants :

ZA LES GODINIÈRES 2 – DECISION MODIFICATIVE N°1		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
ARTICLE	LIBELLE	D.M. N°1
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	14 220,00
166	refinancement de dette	14 220,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>14 220,00</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
ARTICLE	LIBELLE	D.M. N° 1
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	14 220,00
1641	Emprunts en euros	14 220,00
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>14 220,00</b>

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

### BUDGET ANNEXE "RÉSIDENTIE HABITAT DES JEUNES" - Modification de l'affectation de résultat

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire sur l'observation de la Préfecture concernant l'affectation de résultat du Budget « Résidence Habitat des Jeunes ».

L'excédent de fonctionnement n'étant pas suffisant pour couvrir le besoin d'investissement 2017 aucune affectation du résultat n'avait été effectuée pour l'année.

La réglementation prévoit que le résultat cumulé est affecté, lorsqu'il s'agit d'un excédent en priorité, en réserves pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent.

Il est donc nécessaire de prendre la délibération sur le compte administratif.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

## BUDGET ANNEXE "RÉSIDENTE HABITAT DES JEUNES" - Décision modificative n°2

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que suite à la modification de l'affectation du résultat 2017, il est nécessaire de modifier les prévisions budgétaires du budget annexe « Résidence Habitat des Jeunes » comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT		
DEPENSES FONCTIONNEMENT		
ARTICLE	LIBELLE	D.M. N°1
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-52 352,85
023	Virement à la section d'investissement	-52 352,85
	<b>TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>-52 352,85</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
ARTICLE	LIBELLE	D.M. N°1
002	Résultat de fonctionnement reporté	-73 467,53
002	Résultat de fonctionnement reporté	-73 467,53
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	21 114,68
7552	Prise en charge du déficit du budget annexe	21 114,68
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>-52 352,85</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
ARTICLE	LIBELLE	D.M. N°1
23	Immobilisations en cours	21 114,68
2313	Constructions	21 114,68
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>21 114,68</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
ARTICLE	LIBELLE	D.M. N° 1
10	Dotations, Fonds divers et réserves	73 467,53
1068	Excedent de fonctionnement capitalisé	73 467,53
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-52 352,85
021	Virement de la section de fonctionnement	-52 352,85
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>21 114,68</b>

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**



## BUDGET ANNEXE "PARC ARCADYS II" - Décision modificative n°1

Monsieur le Vice-président informe le Conseil Communautaire que les crédits inscrits au budget 2018 sont insuffisants sur certains chapitres, il est donc nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires comme suit :

ZA PARC ARCADYS 2 – DECISION MODIFICATIVE N°1		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
ARTICLE	LIBELLE	D.M. N°1
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-1 300,00
605	Achat de matériel équipement et travaux	-1 680,00
627	services bancaires et assimilés	380,00
66	CHARGES FINANCIERES	1 300,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 300,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

## BUDGET ANNEXE "MAISONS DE SANTÉ" - Décision modificative n°1

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que suite au refinancement d'un prêt du Crédit Agricole, il est nécessaire de prévoir des crédits pour une opération d'ordre concernant la différence entre le capital du prêt remboursé et le capital du nouveau prêt et de prévoir des crédits supplémentaires sur certains chapitres comme suit :

MAISON DE SANTE – DECISION MODIFICATIVE N°1		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
ARTICLE	LIBELLE	D.M. N°1
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	7 000,00
1641	Emprunts en euros	7 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	10 200,00
166	refinancement de dette	10 200,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>17 200,00</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
ARTICLE	LIBELLE	D.M. N° 1
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	7 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	10 200,00
1641	Emprunts en euros	10 200,00
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>17 200,00</b>
SECTION FONCTIONNEMENT		
DEPENSES FONCTIONNEMENT		
ARTICLE	LIBELLE	D.M. N°1
023	VIREMENT à la SECTION D'INVESTISSEMENT	7 000,00
023	Virement à la section d'investissement	7 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	-7 000,00
6681	Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt	-7 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00
673	Titres annulés(sur exercice antérieurs)	1 000,00
	<b>TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 000,00</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
ARTICLE	LIBELLE	D.M. N°1
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 000,00
7552	Prise en charge du déficit du budget annexe	1 000,00
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 000,00</b>

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

## BUDGET ANNEXE "ATLANTYS CENTRE AQUATIQUE" - Décision Modificative N° 1

Monsieur le Vice-Président informe le conseil communautaire que les crédits prévus au budget 2018 sont insuffisants sur certains chapitres et notamment en charges exceptionnelles suite au vol dont nous avons été victime en Août 2017, il est donc nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires comme suit :

ATALNTYS CENTRE AQUATIQUE – DECISION MODIFICATIVE N°1		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
ARTICLE	LIBELLE	D.M. N°1
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 700,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 700,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 700,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
ARTICLE	LIBELLE	DM N° 1
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 700,00
7788	Produits exceptionnels divers	2 700,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 700,00

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

## SEMIS - LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SAINT DENIS DU PIN - Avis sur exercice 2017

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que la SEMIS a mené une opération de Logements locatifs sociaux sur la Commune de SAINT DENIS DU PIN et que la Communauté de Communes s'est portée garant des emprunts.

Conformément à l'Article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant de notre Collectivité doit émettre un avis sur les comptes de l'année 2017 concernant ce programme qui présente un résultat de 4 701,85 € et donner quitus au mandataire pour cette période.

Il propose aux membres du Conseil Communautaire :

- d'émettre aucune observation sur l'exercice 2017
- de donner quitus au mandataire pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

## Analyse des conséquences et enjeux du passage de la REOM à la TEOM

La Loi impose que les collectivités harmonisent leur mode de financement des déchets ménagers à l'échelle de leur nouveau territoire. Vals de Saintonge Communauté était pleinement concernée suite à la fusion, le 1er janvier 2014, entre les 7 communautés de communes et le syndicat de pays.

La nouvelle collectivité composée de 111 communes associait alors deux modes de financement des ordures ménagères : la TEOM pour une partie des habitants et la REOM pour l'autre partie.

Depuis, le 1er janvier 2018, Vals de Saintonge Communauté est passée à la TEOM avec un vote du conseil communautaire très divisé sur la question.

Les feuilles d'imposition 2018 des taxes foncières étant arrivées chez les contribuables, des insatisfactions et anomalies ont été soulevées, ouvrant ainsi un nouveau débat au sein de l'assemblée délibérante. La question de la pertinence du mode de financement des déchets ménagers, TEOM ou REOM est à nouveau interrogée.

Le Président propose alors de reprendre ce sujet en séance du conseil communautaire de façon posée et éclairée avec une expertise extérieure.

Il a ainsi sollicité le cabinet Citexia situé à Paris - 21 rue Bergère 75 009 Paris – pour animer cette séquence de travail du conseil en posant clairement les avantages, inconvénients des différents modes de financement des ordures ménagères, les incidences financières, les enjeux et les conséquences pour le contribuable et le territoire.

À l'issue de la présentation et des différents échanges, le Président demande aux membres du Conseil Communautaire s'ils souhaitent remettre au vote le mode de financement du service public des ordures ménagères. À la majorité des membres, le Conseil Communautaire se prononce en la faveur d'un nouveau vote.

### **Adopté à la majorité**

- Pour : 69
- Contre : 55
- Abstention : 3

En conséquence, le Président interroge l'assemblée sur quel mode de financement du service public des ordures ménagères souhaite-t-elle voir appliquer au territoire des Vals de Saintonge. A la majorité, l'assemblée se prononce sur le principe de l'application de la REOM.

### **Adopté à la majorité**

- Pour : 64
- Contre : 61
- Abstention : 2

**La mise en œuvre de la REOM a été adoptée pour l'année 2019 avec 65 voix, contre 44 voix et 7 abstentions.**

**La séance est levée à 21 heures**

**Le Président,**

**Jean-Claude GODINEAU**